

DÉLIBÉRATION N°DL20240101 DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MARDI 02 JUILLET 2024

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 21/06/2024 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;
- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 30 présents, 9 absents représentés à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Axel DUGUA ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Gilles GRECO ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Daniel FAYOLLE ; Mme Béatrice COFFY (de 18h30 à 19h20 et de 20h15 à 22h35) ; M. François MORANGE ; M. Alexandre CIGNA ; M. Pierre DECLINE ; Mme Michelle DUVERNAY ; M. Yves ALAMERCERY ; M. Jean-Marc LAVAL ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE (à partir de 19h50) ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; Mme Florence VILLEDIEU ; Mme Ayse CALYAKA ; Mme Abila CIPRIANI ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLLOT (à partir de 19h38) ; M. Romain PIPIER ; M. Pierre-Mary DESHAYES ; Mme Juliette BOULLIAT

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme Sandrine FRANÇON a donné procuration à M. Daniel FAYOLLE

Mme Béatrice COFFY a donné procuration à Mme Andonella FLECHET (à partir de 19h20 jusqu'à 20h15)

Mme Michèle FREDIERE a donné procuration à Mme Catherine CHAPARD (jusqu'à 19h50)

M. Philippe PARET a donné procuration à Mme Stéphanie CALACIURA

Mme Florence VANELLE a donné procuration à M. Gilles GRECO

Mme Dudu TOPALOGLU a donné procuration à M. Régis CADEGROS

Mme Patricia SIMONIN-CHAILLLOT a donné procuration à M. Jean MINNAERT (jusqu'à 19h38)

Mme Nathalie ROBERT a donné procuration à Mme Isabelle SURPLY

M. Luc CHEVALLIER a donné procuration à Mme Juliette BOULLIAT

SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION

Mme Catherine CHAPARD.

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE DE SAINT-CHAMOND ET LE LYCÉE PROFESSIONNEL SAINTE-MARIE LA GRAND'GRANGE - RÉALISATION ET POSE DE PLAQUES GRAVÉES DANS LA VILLE PORTANT DES MESSAGES SUR LA THÉMATIQUE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

M. Yves ALAMERCERY expose ce qui suit :

Le Lycée professionnel Saint-Marie La Grand'Grange a obtenu le label École ou Établissement en Démarche globale de Développement Durable (E3D).

Ce label développé par le ministère chargé de l'éducation nationale permet d'encourager les écoles et établissements scolaires qui s'engagent dans une démarche de développement durable. Il comprend 3 niveaux ; le lycée professionnel Sainte-Marie La Grand'Grange a obtenu le niveau 1 et souhaite accéder au niveau 2 en proposant un projet hors établissement. C'est dans ce cadre qu'il a sollicité la ville de Saint-Chamond.

Le projet s'intitule « Mon patrimoine vert et graphique ». Le lycée souhaite que les élèves réalisent des plaques en métal gravées avec des pictogrammes et messages visant à sensibiliser le public aux enjeux du développement durable. Ces plaques seront fixées sur l'espace public dans des lieux précis en accord avec la ville.

Ce projet permettra aux élèves de mieux connaître leur ville au niveau de sa biodiversité ainsi que de son patrimoine et permettra de valoriser les actions de la ville dans le cadre du label Territoire engagé pour la nature obtenu en 2022.

Il convient d'établir une convention afin de fixer les engagements des deux parties.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 35 voix pour,

2 abstentions M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT

2 sans participation Mme Isabelle SURPLY ; Mme Nathalie ROBERT

DÉCIDE :

- **d'approuver** la conclusion de la convention de partenariat avec le Lycée professionnel Sainte-Marie La Grand'Grange ,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ces documents et tout document s'y rapportant
- **d'imputer** les dépenses correspondantes au budget général de la ville.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 03/07/2024



Envoyé en préfecture le 08/07/2024

Reçu en préfecture le 08/07/2024

Publié le 08/07/2024

ID : 042-214202079-20240702-DL20240101-DE

webdelib

Le maire,

Le secrétaire de séance,

Axel DUGUA

Catherine CHAPARD

Date de mise en ligne 8 juillet 2024